

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### *Droit de suite à vos articles concernant le sujet*

#### ***MORT DU PAYS DE L'ARDECHE MERIDIONALE... OU LA CHRONIQUE D'UN DESASTRE TERRITORIAL ANNONCE***

L'annonce de la disparition du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM) signe la perspective

d'un **désastre territorial** concernant le développement de l'Ardèche méridionale.

La conseillère régionale puis la Maire que j'ai été, se trouve aujourd'hui écœurée, amère, en colère et surtout très préoccupée pour l'avenir du développement en Ardèche méridionale.

Comment des élus.es se voulant au service de leur territoire peuvent t'ils se laisser aller à de basses manœuvres politiciennes qui vont ramener celui-ci 25 ans en arrière ?

Comment expliquer aux citoyens que le choix fait par une courte majorité d'élus.es de la communauté de communes du bassin d'Aubenas et de ses communautés affidées va nuire gravement à l'avenir du sud Ardèche ? Quel gâchis !

En 1993, un consensus s'était fait jour au sein de l'assemblée régionale Rhône Alpes (présidée à l'époque par l'élue de droite Charles MILLON) pour créer les Contrats Globaux de Développement (CGD). Il s'agissait de mettre fin aux subventions tous azimuts, autrement dit au saupoudrage et au clientélisme, tous deux nuisibles au développement territorial, en particulier dans les départements ruraux.

Sur des bassins de vie identifiés, les élus.es se réunissaient, accompagnés de leurs conseillers régionaux, pour élaborer un diagnostic mettant en évidence les points forts et les difficultés, pour ensuite dégager des priorités et les traduire par un programme d'actions ayant du sens et favorisant les solidarités territoriales.

En 1995, la Loi Pasqua (LOADT) consacra cette démarche collective en créant les pays, renforcés en 1999 par la Loi Voynet (LOADDT). Le **Pays** est un espace de projet présentant une « cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emplois » afin d'exprimer « la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres » et de permettre l'étude et la réalisation de projets de développement ».

Le Conseil Régional Rhône Alpes en avait été le précurseur !

Elue conseillère régionale en 1998, j'ai eu l'honneur, la responsabilité et le **bonheur** d'être l'élue référente pendant 12 années pour le territoire de l'Ardèche méridionale. J'ai partagé avec de nombreux élus.es, l'énorme travail réalisé pour sortir ce territoire de son sous-développement, dû en partie à l'absence de concertations entre acteurs locaux. Il a fallu des élus.es comme Madeleine Jouanny, Roger Gimbert, Bernard Chazalon, Jean-Marie Roux, Michel Teston, Robert Chapuis, Jacques Nodin, Marc Boulay, pour mettre leur appartenance ou préférence politique dans le fond de leur poche, travailler ensemble en confiance et finalement tirer vers le haut ce beau territoire. Leur ont succédé des élus.es animés de cette même vision et même passion pour servir les ardéchois méridionaux : Georges Fangier, Yves Rieu, Pascal Waldschmidt, Maryse Rabier, Pierre Manent, Gilbert Renou, Thierry Champel, Eric Jouret, ...

De nombreux projets utiles ont vu le jour, agréés par la Région et le Département dans des secteurs très divers tels que les espaces « petite enfance », les pépinières d'entreprises, les piscines couvertes, le soutien aux filières agricoles, touristiques, artisanales et commerciales comme les bistrotts de Pays, les formations adaptées aux besoins locaux, le soutien aux compagnies culturelles, etc....

Tout cela était rendu possible grâce à une équipe de chargés de mission dynamiques et compétents accompagnant les élus.es du Pays mais aussi les communes, communautés de communes et partenaires divers et variés répondant à la mise en œuvre du programme d'actions décidé en commun et agréé par la Région. Sur 12 ans, ce sont plus **de 30 millions d'euros de subventions** qui ont permis de soutenir près de **2 500 projets**, boostant ainsi l'ensemble du territoire.

Les subventions, conformes au programme d'actions, étaient votées par les élus.es de toutes obédiences politiques **en pleine transparence** sous le regard du Conseil Local de Développement (CLD) composé de citoyens.es.

En avril 2016, lors de son arrivée à la tête de la nouvelle Région, Laurent Wauquiez décida, unilatéralement, la suppression de ces espaces de concertations et de projets pensés et réfléchis, pour revenir au clientélisme. Un saupoudrage sans aucune cohérence que les élus.es n'ayant pas la « bonne carte politique » ont subi, je peux en témoigner comme Maire de ma commune : privé des subventions ou seulement de « petites miettes » et pour ceux ayant la bonne appartenance, l'abondance pour le « tout et n'importe quoi ».

Malgré cette décision, le SYMPAM a survécu grâce à la volonté d'élus.es persuadés de son bien fondé d'autant qu'il porte la mise en œuvre du SCoT (Schéma de Cohérence territoriale) de l'Ardèche méridionale, ce travail qui est en passe d'aboutir après **6 années de travail et plus d'un million d'euros** d'investissement public, **qui passeront à « la poubelle »** si le SYMPAM cesse d'exister en janvier 2021 !

**Alors que se passe t'il aujourd'hui ?** A l'issue des élections municipales, les instances du Pays ont dû être renouvelées :

- En premier lieu, les élus de droite du conseil communautaire du bassin d'Aubenas ont exclu de leur délégation au Pays Georges Fangier, président sortant du pays, l'empêchant ainsi de participer à l'achèvement du SCoT, belle preuve de respect et d'ouverture d'esprit !!
- En second lieu, les élus de droite (majoritaires) de la communauté du bassin d'Aubenas ont ourdi la mort du SYMPAM avec d'autres communautés auprès desquelles ils ont fait du lobbying. Résultat des courses, ils ont voté, à une courte majorité, la mort du SYMPAM, laissant en plan le SCoT et le pilotage d'autres actions comme les pépinières d'entreprises, les bistrotts de Pays... etc

Tout cela pour parachever les tristes visées de Laurent Wauquiez à la veille des élections régionales et ce, au mépris de la situation des personnels. En pleine crise économique liée au covid, pas moins de 7 contractuels vont pointer à Pôle emploi alors que les 10 agents titulaires auront du mal à tous se reclasser et devront rester à la charge des communautés de communes bien qu'ils soient sans emploi... Avec une perte d'expertises incroyable pour notre territoire. Là, aussi, belle preuve d'humanité et de respect d'autrui.

Comment ne pas parler d'énormes gâchis humain mais aussi financier... !

Voilà le résultat d'une attitude hégémonique des élus.es de droite du bassin d'Aubenas qui préside à un désastre territorial annoncé, au moment où plus que jamais face au réchauffement climatique prégnant dans notre région, à la crise économique, la concertation entre élus doit être maximum pour éviter des catastrophes. Cela renvoie à des pratiques politiciennes d'un autre âge, manquant totalement de visions ambitieuses pour l'avenir et qui risquent de faire replonger ce territoire dans un sous-développement chronique.

Que ces élus comprennent, enfin, que l'axe Aubenas-Vals n'est rien sans les autres communautés... Pas étonnant que celles-ci ne veulent pas de communauté d'agglomération avec eux lorsque l'on

constate ces attitudes hégémoniques et méprisantes. Les élus.es, dont je faisais partie, l'ont constaté lors du travail pour le SCoT, à l'occasion duquel la devise des élus de droite du bassin d'Aubenas pouvait se résumer ainsi : « tout pour nous et rien pour les autres » !

Espérons que **les services de l'Etat** empêcheront cette mort annoncée et prendront les décisions nécessaires pour maintenir le SYMPAM au moins jusqu'à la fin du SCoT et après les élections régionales de 2021.

Que chaque élu.e réfléchisse **en conscience** aux difficultés générées pour les habitants de l'ensemble du territoire et refuse cette façon de voir partisane et politicarde, promouvant l'obscurantisme, le clientélisme qui sont aux antipodes de ce qu'est un développement local pensé, réfléchi, partagé planifié, **solidaire et transparent**, sans oublier de l'énorme gâchis humain et financier des deniers publics.

Véronique LOUIS

Conseillère régionale Rhône Alpes de 1998 à 2010

Rapporteuse du Pays de l'Ardèche méridionale jusqu'en 2010

Maire de Saint Maurice d'Ibie de 2011 à 2020, Vice Présidente de la communauté de communes « Berg et Coiron », membre de la délégation communautaire au SYMPAM jusqu'en 2020.

Elue retraitée mais citoyenne restant très attentive au bien commun